



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/51/L.56/Add.1
17 décembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante et unième session
Point 163 de l'ordre du jour

OCTROI AU TRIBUNAL INTERNATIONAL DU DROIT DE LA MER DU STATUT
D'OBSERVATEUR AUPRÈS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Allemagne, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Barbade, Belize, Brésil, Bulgarie, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chine, Chypre, Côte d'Ivoire, Croatie, Dominique, Fidji, Finlande, Gabon, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guyana, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Kenya, Liban, Malte, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Népal, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, Portugal, République de Corée, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Samoa, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Sri Lanka, Trinité-et-Tobago, Ukraine et Vanuatu : projet de résolution

Additif

Ajouter les pays suivants à la liste des auteurs du projet de résolution :

Algérie, Bénin, Comores, Koweït, Malaisie, Monaco, Myanmar, Nigéria, Pologne, Suriname, Tunisie, Uruguay, Viet Nam, Zambie et Zimbabwe
